



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

## DELIBERATION n°2022-29

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Convention fourrière

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec la SPA de Tarbes concédant l'exploitation de la fourrière municipale. Cette convention est arrivée à expiration et il convient de la renouveler pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet de convention présenté avec la SPA de Tarbes
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 04 2022

Date d'affichage : 11 04 2022

## DELIBERATION n°2022-30

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY .

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Convention de stérilisation et d'identification des chats libres

Monsieur le Maire indique que pour lutter contre la prolifération des chats, une convention peut être passée avec la SPA de Tarbes afin de permettre leur stérilisation et leur identification.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec la SPA 65 pour lutter contre la prolifération des chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet de convention, présenté, avec la SPA de Tarbes
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 04 2022

Date d'affichage : 11 04 2022

## DELIBERATION n°2022-31

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Entretien des parties communes des logements communaux

Monsieur le Maire indique que la commission sociale a mené une réflexion sur l'entretien des parties communes des 4 immeubles communaux.

Monsieur Laurent HAEST explique que l'entretien des parties communes pourrait être réalisé par un agent de la commune à raison de 3h/semaine pour l'ensemble des 4 bâtiments. Cette augmentation du temps de travail représenterait un coût de 180 €, par mois à la charge de la commune, qui pourrait être pallier par une augmentation des loyers de l'ordre de 3%.

Monsieur le Maire propose que, à compter de l'arrivée du prochain locataire, un agent soit mis à disposition pour entretenir les parties communes et que chaque nouveau loyer soit réévalué à hauteur de 3%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition de monsieur le Maire et d'appliquer une hausse de 3% sur les loyers des prochains arrivants.

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 04 2022

Date d'affichage : 11 04 2022

## DELIBERATION n°2022-32

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Création d'un Skate-Park au Rensou – demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire présente le projet de création de skate park derrière la salle des fêtes au Rensou. Le projet est identifié au 4 rue du Gabastou, sur les parcelles B745 et B747. L'enveloppe des travaux est estimée à 250 000€ HT.

Monsieur le maire propose de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'Appel à Projet « Équipement Sportif de Proximité ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander une subvention au titre de l'Appel à Projet « Équipement Sportif de Proximité » de l'Agence Nationale du Sport, pour un montant de 200 000€ soit 80% de la dépense prévisionnelle.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 11 avril 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07.04.2022

Date d'affichage : 11.04.2022

## DELIBERATION n°2022-32

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Création d'un Skate-Park au Rensou – demande de subvention

Cette délibération annule et remplace la délibération transmise portant le même numéro

Monsieur le Maire présente le projet de création de skate park derrière la salle des fêtes au Rensou. Le projet est identifié au 4 rue du Gabastou, sur les parcelles B745 et B747. L'enveloppe des travaux est estimée à 250 000€ HT.

Monsieur le maire propose de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'Appel à Projet « Équipement Sportif de Proximité » et à la Région Occitanie dans le cadre du « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet conformément au plan de financement ci-dessous :
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

DÉPENSES		RECETTES	
<b>ETUDES</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>SUBVENTION ANS</b>	<b>162 500,00 €</b>
		Programme équipements sportifs de proximité	162 500,00 €
		%	65,00%
<b>COÛT DES TRAVAUX</b>	<b>224 000,00 €</b>	<b>SUBVENTION RÉGION</b>	<b>37 500,00 €</b>
Terrassement et gros œuvre	66 000,00 €	Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs	37 500,00 €
Maçonnerie	158 000,00 €	%	15,00%
<b>MAÎTRISE D'OEUVRE</b>	<b>22 500,00 €</b>		
		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>200 000,00 €</b>
		%	80,00%
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>50 000,00 €</b>
		%	20,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES € H.T</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES € H.T</b>	<b>250 000,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-246504472-20220427-2022-32-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2022  
Date de réception en préfecture : 27/04/2022

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

## DELIBERATION n°2022-32-01

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Création d'un Skate-Park au Rensou – demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet de création de skate park derrière la salle des fêtes au Rensou. Le projet est identifié au 4 rue du Gabastou, sur les parcelles B745 et B747. L'enveloppe des travaux est estimée à 250 000€ HT.

Monsieur le maire propose de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'Appel à Projet « Équipement Sportif de Proximité » et à la Région Occitanie dans le cadre du « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de Skate-Park pour un montant de 250 000€
- De demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
<b>ETUDES</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>SUBVENTION ANS</b>	<b>162 500,00 €</b>
		Programme équipements sportifs de proximité	162 500,00 €
		%	65,00%
<b>COÛT DES TRAVAUX</b>	<b>224 000,00 €</b>	<b>SUBVENTION RÉGION</b>	<b>37 500,00 €</b>
Terrassement et gros œuvre	66 000,00 €	Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs	37 500,00 €
Maçonnerie	158 000,00 €	%	15,00%
<b>MAÎTRISE D'OEUVRE</b>	<b>22 500,00 €</b>		
		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>200 000,00 €</b>
		%	80,00%
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>50 000,00 €</b>
		%	20,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES € H.T</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES € H.T</b>	<b>250 000,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20220504-2022-32-01-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2022  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 04 2022

Date d'affichage : 11 04 2022

## DELIBERATION n°2022-33

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Budget primitif 2022

Cette délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2022 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

D'adopter le projet de budget primitif 2021 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

Nomenclature	Budget 2022
<b>DEPENSES</b>	
Ch. - 011 Charges à caractère général	525 300,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	752 200,00
Ch. - 014 Atténuations de produits	96 920,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	42 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	364 420,15
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2000,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	203 000,00
Ch. - 66 Charges financières	23 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 012 340,15</b>
<b>RECETTES</b>	
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	520 526,15
Ch. - 013 Atténuations de charges	49 200,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	128 550,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	739 600,00
Ch. - 74 Dotations et participations	398 464,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	171 000,00
Ch. - 76 Produits financiers	
Ch. - 77 Produits exceptionnels	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 012 340,15</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20220427-2022-33-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2022  
Date de réception préfecture : 27/04/2022

<i>Investissement</i>	<i>RAR</i>	<i>Budget 2022</i>
<b>DEPENSES</b>		
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		60 220,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles		1000,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	39 500,00	50 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 152,00	443 167,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	50 500,00	3 150 671,24
<b>TOTAL</b>	<b>106 152,00</b>	<b>3 705 058,24</b>
		<b>3 811 210,24</b>
<b>RECETTES</b>		
Ch 001 - solde execution reporté		353 210,95
Ch 021 - virement de la section de fonctionnement		364 420,15
Ch 024 - Produits de cession		25 000,00
Ch 10 - Dotations - fonds div		74 000,00
Ch 13 - Subventions d'invest	100 000,00	1 736 125,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		1 183 454,14
Ch 040	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>	<b>3 711 210,24</b>
		<b>3 811 210,24</b>

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,


  
Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

## DELIBERATION n°2022-33

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2022 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

D'adopter le projet de budget primitif 2021 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Budget 2022</i>
<b>DEPENSES</b>	
Ch. - 011 Charges à caractère général	525 300,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00
Ch. - 014 Atténuations de produits	96 920,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	42 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	364 420,15
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	203 000,00
Ch. - 66 Charges financières	23 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 010 140,15</b>
<b>RECETTES</b>	
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	520 526,15
Ch. - 013 Atténuations de charges	47 000,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	128 550,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	739 600,00
Ch. - 74 Dotations et participations	398 464,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	171 000,00
Ch. - 76 Produits financiers	
Ch. - 77 Produits exceptionnels	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 010 140,15</b>

<i>Investissement</i>	<i>RAR</i>	<i>Budget 2022</i>
<b>DEPENSES</b>		
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		60 220,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles		1000,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	39 500,00	50 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 152,00	443 167,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	50 500,00	3 150 671,24
<b>TOTAL</b>	<b>106 152,00</b>	<b>3 705 058,24</b>
		<b>3 811 210,24</b>
<b>RECETTES</b>		
Ch 001 - solde execution reporté		353 210,95
Ch 021 - virement de la section de fonctionnement		364 420,15
Ch 024 - Produits de cession		25 000,00
Ch 10 - Dotations - fonds div		74 000,00
Ch 13 - Subventions d'invest	100 000,00	1 736 125,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		1 183 454,14
Ch 040	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>	<b>3 711 210,24</b>
		<b>3 811 210,24</b>

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

## DELIBERATION n°2022-34

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Vote des taux de fiscalité locale 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle également que, comme l'an dernier, le produit de la taxe d'habitation perçu par la commune est compensé par le taux départemental 2020. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est donc de 35,46 % soit (24,69 % + 10,77 %).

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux tels que votés en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De voter pour 2022 les taux suivants :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,46 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 25,05 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 11 avril 2022,

Pour copie conforme

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

## DELIBERATION n°2022-35

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Budget annexe assainissement 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif assainissement 2022 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M49,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2022 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

Exploitation		Budget 2022
<b>DEPENSES</b>		
<b>Ch. - 011 Charges à caractère général</b>		<b>15 000,00</b>
61523	Réseaux	8 000,00
61528	Autres	5 000,00
623	publicité, publications, relations publiques	2 000,00
<b>Ch. - 023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>242 298,99</b>
023	Virement à la section d'investissement	242 298,99
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>38 500,00</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	
<b>Ch. - 65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 000,00</b>
658	Autres	1000,00
<b>TOTAL</b>		<b>296 798,99</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>118 798,99</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	118 798,99
<b>Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers</b>		<b>18 000,00</b>
70128	autres taxes et redevances	18 000,00
<b>Ch. - 74 Subventions d'exploitation</b>		<b>82 000,00</b>
<b>Ch. - 75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>66 000,00</b>
757	Redevance des fermiers concessionnaires	66 000,00
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>12 000,00</b>
777	Quote-part subv invest transf spte résul	12 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>296 798,99</b>

<b>Investissement</b>		<b>RAR</b>	<b>Budget 2022</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>0,00</b>
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>12 000,00</b>
<b>Ch. - 20 Immobilisations incorporelles</b>			
2033	Frais d'insertion		
<b>Ch. - 21 Immobilisations corporelles</b>		<b>6 500,00</b>	<b>50 000,00</b>
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 500,00	50 000,00
<b>Ch. - 23 Immobilisations en cours</b>			<b>752 000,00</b>
2315	installations, matériel et outillage technique		752 000
	<i>Maitrise d'œuvre</i>		21 000
	<i>Marchés travaux canalisations et ouvrages annexes</i>		596 774
	<i>Marchés travaux voirie</i>		134 136
<b>TOTAL</b>		<b>6 500,00</b>	<b>814 000,00</b>
			<b>820 500,00</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>Ch 001 - solde execution reporté</b>			<b>132 255,13</b>
<b>Ch 021 - virement de la section d'exploitation</b>			<b>242 299,00</b>
<b>Ch 10 - Dotations - fonds div</b>			
10222	FCTVA		
<b>Ch 13 - Subventions d'invest</b>			<b>112 000,00</b>
131	subvention d'équipement		112 000,00
<b>Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>295 445,87</b>
1641	Emprunts en euros		295 445,87
<b>Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>0,00</b>	<b>38 500,00</b>
2813	constructions		
28158	autres matériels, outillage technique		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>820 500,00</b>

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07.04.2022

Date d'affichage : 11.04.2022

## DELIBERATION n°2022-36

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Tarifs ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de 2 sorties prévues par l'ALSH durant les vacances d'avril.

- La 1<sup>ère</sup> est organisée le 29 avril à Pau à la Forêt des vertiges pour une activité accrobranches pour un budget total de 848 €.
- La 2<sup>nde</sup> est prévue le 06 mai à Tarbes pour une activité trampoline pour un budget total de 604€.

Il indique la nécessité d'approuver les tarifs de ces sorties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Forêt des vertiges :
  - enfant de – de 6 ans : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €, Quotient 5 : 21 €, Quotient 6 : 23 €
  - Enfant de + de 6 ans : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €
- Sortie Trampoline :
  - Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 11/04/2022

## DELIBERATION n°2022-37

### SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire explique que suite au départ à la retraite d'un agent administratif territorial à temps non complet, son remplacement est effectué par un adjoint administratif territorial à temps complet et qu'il convient donc de modifier les effectifs en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 1 abstention :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial.
- de fixer la rémunération conformément à la réglementation en vigueur pour ce cadre d'emploi
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant au budget, chapitre et articles prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 04 2022

Date d'affichage : 11 04 2022

## DELIBERATION n°2022-38

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Dominique ARNE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire explique que la commission RH s'est réunie et à proposer l'avancement d'un agent. En conséquence il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe. Il indique que la demande de suppression du poste d'adjoint d'animation, précédemment occupé, sera formulée lors d'un prochain comité technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- de fixer la rémunération conformément à la réglementation en vigueur pour ce cadre d'emploi
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant au budget, chapitre et articles prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 11 avril 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

